

Espace durable de paix en méditerranée

Les conditionnalités préalables?"

Jean François Coustilliere

Les difficultés éprouvées par les diverses initiatives actuelles montrent bien que la construction d'un espace durable de paix ne peut pas se faire sans qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

Il est en effet illusoire de vouloir faire coopérer des acteurs qui continuent d'entretenir des conflits ouverts entre eux, tout autant qu'il est utopique de vouloir construire des projets communs sans consulter le partenaire.

Quand ce constat est acquis, il reste à identifier les principales conditions préalables évidemment nécessaires, avant d'analyser en quoi celles-ci ne sont pas remplies en Méditerranée. Il sera ensuite possible d'imaginer les démarches qui pourraient être entreprises pour répondre à ces exigences.

1. Les conditions préalables à l'émergence de la paix et de la prospérité dans l'espace méditerranéen

La première des conditions semble naturellement être que les partenaires envisagés ne nourrissent pas entre eux de conflit si lourd qu'il puisse faire obstacle à toute idée même de coopération. Il existe entre les nations des conflits que celles-ci peuvent occulter pour conduire une action commune jugée prioritaire. Il en est d'autres que les nations concernées jugent indépassables. Dans cette dernière hypothèse, toute tentative de coopération entre les parties en conflit sera vouée à l'échec, a fortiori si cette tentative fait l'objet d'une pression de tiers. Imaginer dans ce cas qu'il soit possible de forcer ces nations à coopérer, y compris dans des domaines jugés indépendants du conflit, est illusoire.

La deuxième condition pourrait être décrite par le terme de confiance. Il s'agit en effet, que les partenaires se fassent confiance et ne redoutent pas, de la part des tiers, des agendas cachés, des manœuvres fallacieuses ou des intérêts dissimulés. Cette confiance ne peut s'établir que si chacun a la conviction que ses partenaires prennent en considération ses intérêts et ses priorités. Le constat d'une démarche unilatérale ou dirigée ne peut créer que de la défiance. Seule une approche concertée incluant l'analyse commune des situations, la recherche conjointe des solutions, la définition collective des priorités et la conduite partenariale des actions, peut créer les conditions de cette confiance. C'est ce partenariat réel, où chaque partie assume sa part de décision et de responsabilité, qui conditionne la confiance indispensable au rapprochement des nations.

2. Les principales causes empêchant la réunion de ces conditions

En Méditerranée, ces conditions ne sont manifestement pas remplies.

Le conflit israélo-palestinien, qui s'enlise au fil du temps, empoisonne les relations entre les membres des diverses initiatives qui ont pu être lancées dans cet espace. Le Processus de Barcelone initié en 1995 reposait en grande partie sur l'espoir de la proximité d'une solution au Proche-Orient [les accords d'Oslo avaient été signés en septembre 1993]. Cet espoir a été rapidement déçu. Le Partenariat Euromed en a subi les conséquences et La construction de la paix en Méditerranée ne pourra se conduire qu'avec des partenaires libérés du poids de ce conflit. Le dixième anniversaire du Processus de Barcelone en 2005 a montré, par la faible représentation à niveau convenable des pays du Sud, leur profonde désaffection à l'égard de cette

initiative. Au-delà de certains aspects techniques, le reproche principal portait sur une direction très unilatérale de la démarche qui faisait assez peu de cas des perceptions du Sud, privilégiant les priorités des Européens au point de centrer le Sommet du dixième anniversaire sur les questions de terrorisme. L'Union pour la Méditerranée qui ambitionnait initialement, dans sa version « Union méditerranéenne », de dépasser ce qui était dénoncé comme un échec, s'est heurtée aux mêmes difficultés pour conduire, aujourd'hui, à un blocage quasi complet de tout partenariat en Méditerranée. Manifestement ce conflit est si lourd qu'il bloque toute coopération d'envergure. A cela s'ajoute aussi d'autres tensions récurrentes qui handicapent le dialogue multilatéral, comme le sort du Sahara occidental ou la division de Chypre. La construction de la paix en Méditerranée ne pourra se conduire que si l'ensemble des partenaires concernés, et spécifiquement ceux de la rive Sud, s'approprient les initiatives à travers une démarche de partenariat réel, partagé et équitable qui tienne compte des priorités de chacun.

3. Les recommandations en matière de démarches à entreprendre

Dans cette perspective, quelles pourraient être les pistes à explorer ?

3.1 - Pour favoriser l'émergence d'une véritable coopération méditerranéenne

Il convient de donner la parole aux riverains de la Méditerranée en créant les conditions d'une expression consultative des premiers intéressés, à savoir les pays riverains. Il semble en effet important d'ériger la consultation à la fois comme un préalable et comme la méthode à privilégier. Aucune structure n'existe aujourd'hui qui soit en mesure d'émettre un avis des riverains de la Méditerranée. Les organismes existant rassemblent soit de façon beaucoup plus large soit de façon partielle : aucun n'est représentatif de cette communauté méditerranéenne si souvent invoquée, bien que toujours privée de représentation concrète. Pourquoi ne pas imaginer un Conseil consultatif de la Méditerranée ? Celui-ci, rassemblant un ou deux représentants gouvernementaux par pays riverain, constitué comme un réseau, composé d'un nombre de membres réduit, regroupant des pays géographiquement proches, partageant souvent une histoire commune et bénéficiant d'une certaine connaissance réciproque pourrait ainsi devenir l'espace privilégié de l'émergence d'un consensus ou tout au moins celui d'une expression méditerranéenne respectant les différentes sensibilités.

3.2 - Pour placer les initiatives internationales en situation de réussir

Il est indispensable de retrouver très rapidement les conditions préalables au rétablissement de la coopération à travers la Méditerranée. Le conflit israélo-palestinien, aujourd'hui peu susceptible de trouver une issue favorable à court terme, bloque un partenariat qui est chaque jour plus nécessaire. Il faut en tirer les conclusions et faire preuve de pragmatisme. L'urgence est à établir une coopération efficace, la plus large possible, qui permette de progresser alors que les défis qui nous attendent sont vitaux et particulièrement inquiétants compte tenu des circonstances économiques, sociales et démographiques. C'est bien là l'enjeu : reconstruire des dialogues multilatéraux dans la région pour faire face aux défis trop complexes pour être gérés séparément. Le multilatéralisme est en panne dans le monde comme en Méditerranée. Et pourtant il n'a jamais été aussi nécessaire.

Pour cela, il convient de réfléchir à des procédures, au sein des initiatives multinationales en Méditerranée, qui permettraient de pouvoir suspendre la participation des membres de ces initiatives qui sont impliqués dans des conflits armés.

3.3 - Pour s'attaquer aux vraies préoccupations méditerranéennes

Les pays du Sud et de l'Est méditerranéen ont leurs propres analyses des enjeux et des défis auxquels ils sont confrontés. Ils sont alors entièrement accaparés par des questions qu'ils jugent prioritaires. Ces priorités, que l'on peut découvrir à l'occasion de rencontres internationales entre spécialistes de pays du Sud ou dans des comptes-rendus de visites d'autorités entre dirigeants du Sud, sont trop rarement intégrées dans les propositions de projets méditerranéens, qui sont le plus souvent émis par les pays du Nord ou par l'Union européenne, peu sensibles aux préoccupations du Sud.. Certes de nombreux spécialistes au Nord ont

conscience de ces préoccupations et soulignent l'importance et la nécessité de prendre en compte ces priorités dans les axes d'effort proposés. Mais force est de constater qu'ils sont peu entendus. Dans cette perspective, il importe de commencer par la première des priorités : l'emploi. Celle-ci constitue un enjeu vital pour tout le Bassin et au-delà, bien sûr, pour l'UE. Tout projet envisagé devrait être soumis à l'appréciation du nombre d'emplois attendus, en concertation avec les dirigeants du Sud, pour que les financements aillent prioritairement à des actions favorisant la création d'emplois, souci majeur de ces responsables pour les années à venir.

3.4 - Pour favoriser une communauté des peuples méditerranéens

Si les populations du Sud connaissent assez bien celles du Nord, à travers les migrations, le tourisme ?, les formations proposées en Europe, mais aussi les produits médiatiques, l'inverse n'est pas du tout vrai. Les Européens ont une appréciation des cultures et des sociétés sud-méditerranéennes essentiellement fondée sur des clichés, des a priori reposant sur des lectures, des films, etc., voire des transpositions à partir des communautés immigrées. Très rarement sur une réelle connaissance de relations humaines vécues à titre individuel.

La mobilité ne doit pas se conduire à sens unique et il importe que des Européens viennent au Sud pour suivre un cursus scolaire, universitaire ou de formation professionnelle pour y développer des liens personnels et une véritable connaissance humaine des sociétés tierces.

3.5 - Pour éradiquer les inégalités socio-économiques

La fracture sociale et économique constitue un handicap lourd dans la construction d'un espace de paix durable. Le problème est vaste et embrasse des domaines très divers. Deux axes me semblent cependant mériter une attention particulière : l'éducation et l'accès à l'information. Aujourd'hui, ces deux éléments sont particulièrement illustratifs des fractures entre les deux rives de la méditerranée. De plus, l'insuffisance de progrès sur ces questions accroît les autres fractures. Il est donc spécialement utile de s'efforcer d'apporter des réponses dans ces deux domaines.

Pour cela, la démarche associative constitue une voie intéressante, certes complémentaire d'autres, mais généralement bien adaptée aux besoins d'accompagnement des efforts faits par les individus des pays concernés.

3.6 - Pour décloisonner les mentalités et pratiques des organisations au service de la Méditerranée

Les Etats sont bien sûr des acteurs essentiels de la coopération en Méditerranée. L'impulsion donnée, le cadre organisé et le soutien apporté par les Etats sont indispensables à la création d'un contexte favorable à la construction de la paix. Cependant, il arrive aussi que des difficultés surviennent justement du fait des relations interétatiques quand ce n'est pas du fait des responsables eux-mêmes, en raison de la complexité des relations internationales, des positions de principe, des contraintes liées aux considérations de politique intérieure ou tout simplement des inimitiés entre individus. Le rapprochement des nations en Méditerranée ne peut pas être laissé aux seuls Etats, les niveaux infra étatiques doivent prendre leur part à leur échelon. Dans cette perspective, il convient de développer tous les échanges imaginables entre collectivités locales, chambres de commerce, syndicats, groupements professionnels etc. De nombreuses initiatives existent déjà, mais il importe d'élargir encore le spectre en incluant notamment des structures originales (instituts, club, amicales, etc..).

4. Conclusion

La construction de la paix en Méditerranée passe par un rapprochement des peuples qui ne peut se faire que s'il y a réduction des fractures. Mais cette réduction ne peut s'imaginer autrement qu'à travers une certaine solidarité conditionnée quant à elle, par la confiance entre les acteurs.

Il est possible d'y parvenir sous réserve que sur les deux rives il soit rapidement compris que le « choc des ignorances » constitue la plus grave de nos menaces partagées.

Les événements récemment survenus autour de la Méditerranée en ce début 2011, distribuant différemment les ressorts décisionnels, offrent peut être l'opportunité de rénover la coopération sur de nouvelles bases. S'inscrivant dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, il s'agirait de développer un domaine d'actions, articulé autour des priorités indiquées ci-dessus en privilégiant les pays qui portent leur effort sur une plus grande participation de la société à la conduite des affaires et à l'établissement d'un véritable Etat de droit.

Contre-amiral (2S) Jean François Coustillière
Consultant indépendant sur les questions de relations en Méditerranée